

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 267-13 ET 268-13
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-07 RELATIF AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-
DU-NORD**

Le 28 août 2013, à 11 heures 30, a eu lieu l'assemblée publique de consultation concernant :

- le projet de règlement numéro 267-13 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'exclure quatre lots de la zone agricole – agrandir l'aire « rurale champêtre » à même une partie de l'aire « agricole », sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte;
- le projet de règlement numéro 268-13 modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter une construction et ouvrages bénéficiant d'une dérogation aux dispositions normatives applicables dans les zones comportant des risques d'inondation, sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban.

À 11 heures 30, M. le président, Yvon Brière, ouvre l'assemblée.

SONT PRÉSENTS:

M. Germain Richer, maire de la Ville de Prévost;
M. Jacques Labrosse, maire de la Ville de Saint-Colomban;
M. Yvon Brière, préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord et maire de la
Municipalité de Sainte-Sophie;
M. Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La
Rivière-du-Nord.

À 11 heures 45, aucune personne ne s'étant présentée, l'assemblée est levée et les personnes présentes se retirent.

Germain Richer, maire

Jacques Labrosse, maire

Yvon Brière, maire et préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier

QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION**Mercredi le 28 août 2013**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 28 août 2013 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, Monsieur Yvon Brière, sont présents, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(2 voix)
Jacques Labrosse	Saint-Colomban (V)	(2 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Marc Gascon	Saint-Jérôme (V)	(5 voix)
Yvon Brière	Sainte-Sophie (SD)	(2 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Éric Brunet sont également présents.

8007-13 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures 05, de procéder à l'ouverture de la présente séance.

ADOPTÉE

8008-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 14a) Dépôt du rapport final de la vente pour défaut de non-paiement de taxes 2013.
- 14b) Dépôt du projet de convention entre la MRC et WM et de l'avis juridique de Me Joanne Côté, avocate.

Reporter les points suivants :

8) et 13a) à 13G).

ADOPTÉE

8009-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2013**

Proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 3 juillet 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

8010-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2013**

Proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 9 juillet 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

8011-13 **PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

Proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 21 août 2013, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Godin.

ADOPTÉE

8012-13 **ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 21 AOÛT 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 21 août 2013. Les membres du Conseil en prennent acte.

8013-13 **CONDITIONS SALARIALES DES CADRES**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement de nommer Messieurs Marc Gascon et Yvon Brière sur le comité afin d'analyser les conditions salariales des cadres et de les autoriser à signer tous documents y afférents.

ADOPTÉE

8014-13 **NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À TITRE DE SUBSTITUT**

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

Et résolu unanimement de nommer le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à titre de responsable de l'accès à l'information et le directeur général et secrétaire-trésorier à titre de substitut.

ADOPTÉE

8015-13 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR L'ASSOCIATION DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DE SAINT-JÉRÔME**

CONSIDÉRANT que l'exposition annuelle 2013 de l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme se tiendra du 27 au 29 septembre 2013 au Centre Notre-Dame dans le cadre des Journées de la Culture;

CONSIDÉRANT que plus de 63 artistes seront de cette 17^e exposition;

CONSIDÉRANT que l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme doit réaliser un dépliant, au nombre de 1000 copies, en plus de 16 affiches;

CONSIDÉRANT que l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme demande à la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord une contribution financière pour la réalisation de ce dépliant et affiches.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'accorder une aide financière à l'Association des artistes en arts visuels de Saint-Jérôme de l'ordre de DEUX CENTS DOLLARS (200\$) pour la réalisation d'un dépliant et affiches.

ADOPTÉE

8016-13 **DEMANDE DE SUBVENTION DE LOCATION DE SALLES PAR LAURENTIDES ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'accorder une subvention pour la location de salles suite à la demande faite par Laurentides Économique pour 24 blocs de formation de 4 heures, de septembre 2013 à juin 2014, et de 6 blocs supplémentaires de 4 heures. Ces formations se tiendront dans les salles « C et D » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

8017-13 **DEMANDE DE SUBVENTION DE LOCATION DE SALLES PAR LE SALON DES ARTS DE SAINT-JÉRÔME**

Il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement d'accorder une subvention pour la location de salles suite à la demande faite par le Salon des arts de Saint-Jérôme dans le cadre de sa 6^e édition

qui aura lieu du 8 au 10 novembre prochain dans les salles « A, B, C et D » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – REFUS D'APPUYER LA DEMANDE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET S'OPPOSE À CE QUE SOIT AMENDÉ L'ARTICLE 210.29.1 DE LA LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la réponse de la MRC des Pays-d'En-Haut à la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François concernant la nomination du préfet par ses pairs. Les membres du Conseil en prennent acte.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE CONCERNANT LA NOUVELLE NORME ÉTABLIE PAR L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS POUR LES EXAMENS PRATIQUES – SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution numéro 05-13-284 de la MRC de Témiscamingue concernant la nouvelle norme établie par l'École nationale des pompiers pour les examens pratiques. Les membres du Conseil en prennent acte.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PONTIAC CONCERNANT LE RAPPORT DU PROTECTEUR DU CITOYEN SUR L'ORGANISATION DES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la résolution numéro C.M. 2013-05-04 de la MRC de Pontiac concernant le rapport du Protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier. Les membres du Conseil en prennent acte.

8018-13

HAVRE DES FALAISES – LIEN ROUTIER INTERMUNICIPAL – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT que la compagnie *Sylco Construction inc.* effectue actuellement des études environnementales relatives à la réalisation du projet de développement « Havre des Falaises » situé sur le territoire de la municipalité de Piedmont à la limite de celui de la Ville de Prévost;

CONSIDÉRANT que les plans de cadastres préliminaires soumis à la Ville de Prévost indiquent la présence d'un lien routier intermunicipal entre la Ville de Prévost et la municipalité de Piedmont;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC de La Rivière-du-Nord ne prévoit pas un tel lien routier intermunicipal sur les lots 2 227 558 et 2 227 562 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19260-08-13 de la Ville de Prévost;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord partage les "considérant" émis dans ladite résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord appuie la position de la Ville de Prévost invoquée dans sa résolution numéro 19260-08-13 à l'effet de s'objecter à tout amendement du schéma d'aménagement qui aurait pour effet de prévoir l'aménagement d'un lien routier intermunicipal sur les lots 2 227 558 et 2 227 562 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

8019-13 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-22

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-22 amendant le règlement sur le zonage numéro 601 afin :

- De créer une nouvelle zone résidentielle, soit la zone H-431 à même la zone H-408, et y définir les usages et normes autorisés.
- D'agrandir la zone H-409 à même la zone H-408, y modifier la marge avant et l'assujettir au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a procédé à l'analyse dudit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-22 est présumé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-22 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8020-13 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-COLOMBAN – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2013-25

Attendu que la Ville de Saint-Colomban a adopté le règlement numéro 601-2013-25 amendant le règlement sur le zonage numéro 601 afin :

- D'ajouter à la section « Normes spécifiques » des dispositions qui s'appliquent aux :
 - Nombre de logement(s) minimum;
 - Nombre de logement(s) maximum.
- De modifier la classe 4 du groupe habitation afin de permettre « les habitations unifamiliales de quatre (4) logements et plus ».

- Modifier la grille de la zone H1-083 afin d'autoriser de l'habitation multifamiliale de 4 à 24 logements.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-2013-25 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-2013-25 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8021-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1098

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1098 amendant le règlement de zonage 506-1 afin :

- D'augmenter la hauteur maximale (en étage) des « habitations multifamiliales » pour la zone « Rc »;
- De retirer les unités maximales pour les « habitations unifamiliales isolées » pour la zone « Rc »

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a procédé à l'analyse dudit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1098 est présumé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1098 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8022-13 **DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE NON PAIEMENT DE TAXES 2013**

Monsieur Pierre Godin dépose le rapport final de la vente pour défaut de non-paiement de taxes 2013. Le produit de la vente s'établit à 15 453.11\$ (voir rapport en annexe).

Après explications du contenu du rapport,

il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement d'adopter le rapport tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROJET DE CONVENTION ENTRE LA MRC ET WM ET DE L'AVIS JURIDIQUE DE ME JOANNE CÔTÉ, AVOCATE

Monsieur Pierre Godin dépose le projet de convention à intervenir entre la MRC de La Rivière-du-Nord et Waste Management ainsi qu'une copie de l'opinion juridique de Me Joanne Côté, avocate.

Monsieur Godin explique en détail les modalités de l'entente et précise certains points relatés dans l'opinion juridique de Me Côté. Les membres du Conseil en prennent acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Lors de la période de questions, Madame Danielle Charbonneau de la rue Castonguay à Saint-Jérôme est présente et demande une question sur le point 9 concernant une demande d'aide financière par l'Association des Artistes en arts visuels de Saint-Jérôme. M. le préfet lui transmet l'explication à son entière satisfaction.

8023-13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures 23, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Yvon Brière, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier